



Concours de Pâtisserie - Règlement

Article 1 : Présentation du concours

Le concours a pour objectif de promouvoir la convivialité, la créativité et le partage autour de l'art de la pâtisserie. Il est organisé dans un esprit amical et non compétitif, en encourageant la découverte et l'échange entre les participants.

Le concours est organisé par l'association Comité des Fêtes de Gazeran, le 1^{er} décembre 2024, sur le parc de la Salle des Fêtes de Gazeran.

Article 2 : Participation

La participation au concours est ouverte à toute personne.

Article 3 : Tarif d'inscription

La participation au concours est gratuite.

Article 4 : Modalités d'inscription

Les inscriptions doivent être faites avant 10h le jour du concours.

Chaque participant doit déposer une pâtisserie et indiquer sur un formulaire :

- Nom et prénom
- Coordonnées (téléphone)
- Acceptation de l'utilisation de l'image
- Titre de la pâtisserie proposée

Le participant devra également inscrire sur la fiche d'information des allergènes les allergènes connus dans sa pâtisserie.

Article 5 : Thème du concours

Aucun thème n'est imposé, que ce soit sur la nature des pâtisseries, leurs ingrédients ou leur décoration.

Article 6 : Nature des réalisations

Les participants doivent présenter une (ou plusieurs !) pâtisseries qu'ils auront préparées eux-mêmes. Les pâtisseries doivent être comestibles, prêtes à être dégustées, et découpables en parts de dégustation. Les participants doivent s'assurer que leur création respecte les normes de sécurité alimentaire.

Article 7 : Critères de jugement

Les créations seront jugées sur plusieurs critères :

- **Goût** : qualité des saveurs, équilibre des ingrédients
- **Présentation** : esthétique de la pâtisserie, créativité dans la décoration
- **Originalité** : caractère unique et inventif de la pâtisserie

Pour chaque critère, une note de 1 à 3 sera établie.

Un jury composé de plusieurs jurés évaluera chaque réalisation. L'ensemble des pâtisseries sera évalué par au moins un juré. La moyenne des notes ainsi obtenue établira le classement.

Chaque part vendue donnera le droit à l'acheteur de voter pour le gâteau qu'il juge le meilleur, et le plus beau. Ces votes seront combinés, et la pâtisserie qui aura reçu le plus grand nombre total de votes (beauté + goût) recevra le Prix Spécial du Public.



Concours de Pâtisserie - Règlement

Article 8 : Prix et récompenses

Des prix seront attribués aux trois premières créations, choisis par le jury. Ces prix peuvent inclure des trophées, des bons d'achat ou d'autres récompenses symboliques. Il n'est pas prévu de prix monétaire.

Article 9 : Vente des gâteaux

Une fois notés par l'ensemble du jury, les gâteaux seront vendus à la part au tarif de 1€, au profit de l'association organisatrice de l'évènement, le Comité des Fêtes de Gazeran.

Article 10 : Droit à l'image

En participant au concours, chaque participant accepte de manière tacite que des photos et/ou des vidéos de sa personne, de sa pâtisserie ou de son activité durant l'évènement puissent être prises et utilisées par l'organisateur à des fins de communication et de promotion sur les supports de l'association (site web, réseaux sociaux, brochures, etc.).

Toutefois, si un participant ne souhaite pas apparaître sur ces publications, il doit en informer l'organisateur **au moment de son inscription**, ou bien **le jour même du concours**, lors de l'enregistrement de sa participation. Dans ce cas, des mesures seront prises pour garantir que son image ne soit pas utilisée.

Article 11 : Modifications et annulations

L'organisateur se réserve le droit de modifier les modalités du concours en cas d'imprévis (météo, logistique, etc.).

Article 12 : Acceptation du règlement

En participant au concours, chaque participant accepte pleinement ce règlement. Toute réclamation ou demande d'éclaircissement devra être adressée à l'organisateur par email à l'adresse cfg78125@gmail.com

Fait à Gazeran, le 07 novembre 2024.